Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 081-218101053-20240326-2024_023-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 20 mars 2024

Délibération n° 2024/023

OBJET :		
Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du soutien financier à Célia Perron		
Date de convocation : **14 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **29**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **27 mars 2024**

L'an **2024, le 20 mars** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 29
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
M. MEHDI Saïd (pouvoir KAOUANE Louisa) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir BELOU Florence) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir SERIN Christian)

Absents sans pouvoir : Néant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme LAFAGE Chantal a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 081-218101053-20240326-2024_023-DE

Célia PERRON est une athlète de haut niveau, originaire de Graulhet, licenciée à l'ECLA Albi, ambassadrice du Centre Educatif Multisports (Cem) de Graulhet, se prépare avec détermination à atteindre les minimas olympiques en heptathlon pour participer aux JO Paris 2024.

Rappelant la fierté pour la ville de Graulhet de compter parmi ses natifs une athlète de haut niveau, préparant une future participation aux jeux olympiques 2024,

Conscient de l'engagement personnel et financier nécessaire à l'atteinte de tels objectifs,

Considérant qu'un soutien financier permettra d'offrir à Célia Perron les meilleures conditions morales et matérielles possibles de préparation et de participation aux Jeux Olympiques,

Considérant l'engagement de Célia Perron dans sa préparation et sa détermination à atteindre les minimas olympiques pour se qualifier,

Considérant qu'en contrepartie, Célia Perron mettra en valeur la ville de Graulhet dans sa communication,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Il est proposé au conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 euros à Célia PERRON pour sa préparation aux sélections pour les jeux olympiques Paris 2024,

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à Célia PERRON en cas de participation aux jeux olympiques Paris 2024,

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune pour tout acte afférent

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance :

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »